



Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi, 24 janvier 2023

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de janvier du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue ce mardi 24 janvier 2023, au siège social de la Régie situé au 2831, rue Henri-Paul-Milot à Saint-Paulin.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'assemblée s'ouvre à 18h30, sous la présidence de monsieur Pierre Désaulniers.

Il n'y a aucune personne présente dans l'auditoire.

VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Pierre Désaulniers, président, maire de Saint-Boniface;
M. Claude Boulanger, vice-président, maire de Charette;
Mme Nancy Mignault, mairesse de Saint-Etienne-des-Grès;
Mme Claire Boucher, conseillère de Saint-Paulin;
M. André Bordeleau, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc.

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

Étant tous présents, les membres du conseil d'administration renoncent individuellement à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION : 12-01-23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil d'administration ont été convoqués électroniquement à la présente assemblée, lundi le 23 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Nomination et mandat au comité de négociation avec le syndicat;
5. Désistement à la requête de contestation du syndicat;
6. Signature pour l'emprunt à l'institution bancaire;
7. Période de question;
8. Clôture de la séance

Sur proposition de madame Claire Boucher, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 24 janvier 2023 soit adopté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 13-01-23 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE NÉGOCIATION AVEC LE SYNDICAT

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Mignault de reporter le présent point à une séance ultérieure.



Régie des services de sécurité incendie regroupés
de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 14-01-2023

DÉSISTEMENT À LA REQUÊTE DE CONTESTATION DU SYNDICAT

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boulanger de reporter le présent point à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : 15-01-2023

SIGNATURE POUR L'EMPRUNT À L'INSTITUTION BANCAIRE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2022-004 portant le titre : Règlement décrétant l'acquisition d'un camion-citerne et d'une pompe portative et un emprunt de 55 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a approuvé la demande de règlement d'emprunt et la Régie peut faire l'emprunt de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boulanger et résolu unanimement ce qui suit à savoir :

QUE l'amortissement de l'emprunt sera de 10 ans comme mentionné au règlement avec un taux garanti de 5 ans au coût des fonds en vigueur plus 2% au moment de la signature de l'emprunt;

QUE le paiement du capital et intérêts sera fait mensuellement ;

QUE M. Pierre Desaulniers, président ou en son absence M. Claude Boulanger, vice-président et Mme Isabelle Plante directrice générale soient autorisés à signer l'emprunt à l'institution bancaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PERIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION : 16-01-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h h, sur proposition de monsieur Claude Boulanger, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que l'assemblée soit levée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Desaulniers
Président

Isabelle Plante
Directrice générale et
greffière-trésorière

JE, PIERRE DESAULNIERS, PRÉSIDENT DE LA REGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRESENT PROCES-VERBAL EQUIVAUT A LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RESOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

Pierre Desaulniers
Président
